

DEPARTEMENT DU JURA	EXTRAIT
ARRONDISSEMENT LONS-LE-SAUNIER	du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
CANTON de SAINT-AMOUR	
COMMUNE : LA CHAILLEUSE	L'an deux mil vingt-six, le 09 juillet à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de la Chailleuse légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Saint-Laurent-La-Roche , sous la présidence de M. BELLERON Pierre Rémy, Maire en exercice.
Délibération N° 2026-56	Étaient présents : BELLERON Pierre-Rémy, BOZON Fabienne, CLEMENT David, DEMOUGEOT Philippe, FERRUT Ludovic, FLATRY Lionel, GALLET Daniel, GUILLOT Dominique, GUYON Martine, JUIF Thomas, LORGE Dorick, MONOT Apolline, ROBERT Alain, RODOT Daniel, TOURNIER Laurine, TRONTIN Aurélie, VERNIER MAYET Véronique
Date convocation : 04/07/2026	Absents excusés : GORSE Christine (pouvoir à BOZON Fabienne), MARQUE Cécile (pouvoir à BELLERON Pierre-Rémy)
Date affichage : 04/07/2026	Secrétaires de séance : BOZON Fabienne, VERNIER MAYET Véronique
Nombre de Conseillers en Exercice : 19	
Présents : 17	
Votants : 19	

OBJET : Approbation du règlement intérieur de la salle polyvalente

Le Maire informe le Conseil municipal que la Commission « Bâtiments et Parc locatif » a procédé à la révision du règlement intérieur de la salle polyvalente.

Ce règlement a pour objet de définir les conditions de réservation et d'utilisation de cet équipement communal, de garantir son bon fonctionnement, la sécurité des usagers, le respect des locaux et la préservation du patrimoine communal. Le projet de règlement, annexé à la présente délibération, est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après échanges en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur de la salle polyvalente, annexé à la présente délibération ;
- **DE PRÉCISER** que ce règlement entrera en vigueur dès qu'il sera rendu exécutoire et s'appliquera à l'ensemble des utilisateurs de la salle ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Pierre-Rémy BELLERON

